

5 septembre 2006

06.147

Interpellation Jean-Claude Baudoin**Une fausse économie!**

Tous les acteurs de la vie économique neuchâteloise multiplient depuis de longues années leurs efforts en faveur de la formation professionnelle et l'intégration des jeunes au monde du travail.

Dans ce contexte, toutes les mesures prises jusqu'ici pour faciliter l'accueil des stagiaires dans les entreprises étaient remarquables et révélaient la volonté unanime de tout mettre en œuvre pour offrir aux jeunes des perspectives professionnelles.

Or, depuis le 14 août écoulé, rien n'est plus pareil: parce que l'Etat recherche partout des économies, avec la légitimité requise pour adapter son train de vie aux ressources des contribuables, il a choisi de renoncer, à compter du 1^{er} janvier 2007, à financer la couverture d'assurance-accidents pour les stagiaires placés par les OROSP.

Pour mémoire, ce contrat d'assurance, souscrit de longue date par le canton de Neuchâtel, dispensait l'employeur d'assurer des stagiaires, conformément à l'obligation légale prévue à l'article 1 de la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

Plus loin que l'enjeu financier, qui par ailleurs n'en est pas un puisque la somme d'assurance à payer est anecdotique, une telle suppression de prestation aura à coup sûr une conséquence bien plus importante: elle contraindra les entreprises à reconsidérer leurs offres de stages.

Sur le terrain économique aujourd'hui, les entreprises accueillent en effet des stagiaires à bien plaisir, pour quelques jours et d'abord pour les sensibiliser au monde du travail. Elles participent à l'effort collectif en faveur d'une intégration pratique. Les stagiaires ne sont pas rémunérés et le risque d'un accident est couvert par le canton. Demain, le risque incombera à l'entreprise qui devra conclure un contrat d'assurance à son propre compte. Or, en cas d'accident réel et grave, l'entreprise devra faire face à une augmentation importante de la prime à payer et qui pourrait, au pire, l'entraîner jusque dans les difficultés financières.

Bien des entreprises vont donc renoncer à accueillir des stagiaires et l'Etat qui croit réaliser aujourd'hui une économie à inscrire dans son budget 2007, de l'ordre de 17'000 francs environ, devra investir davantage pour promouvoir l'intégration des jeunes dans le monde du travail sans l'aide des personnes morales formatrices!

Nous prions le gouvernement de renoncer à prendre une telle mesure à l'heure où, de la Confédération au canton, avec tous les acteurs de la formation, toutes les actions sont organisées pour lutter contre l'exclusion des jeunes au marché du travail.

Dans moins d'une semaine, en grande première dans le canton, une cité des métiers, au nom de code de Capacité, révélera au grand public toutes les offres neuchâteloises de formation. Le bon sens et la cohérence voudraient qu'on n'enlève pas de la main gauche ce que la main droite propose pour l'insertion des jeunes au marché du travail.